

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-SE-Unsa-demande-la-suppression-des-E3C-de-janvier-au-Conseil-sup-erieur-de-l>



école & société

Le SE-Unsa demande la suppression des E3C de janvier au Conseil supérieur de l'Éducation

- Éducation - Les lycées -
Date de mise en ligne : vendredi 20 décembre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Constatant toutes les difficultés d'organisation des épreuves communes de contrôle continu (E3C), le SE-Unsa a demandé à nouveau la suppression de la session de janvier-février à l'occasion du Conseil supérieur de l'Éducation du 19 décembre.

Tous les voyants sont aujourd'hui au rouge pour l'organisation des épreuves d'E3C : les sujets ont été commandés en retard par les corps d'inspection, les collègues concepteurs de sujets ont travaillé dans l'urgence. Manifestement la relecture des sujets s'est également faite dans la précipitation, conduisant à des erreurs ou des coquilles. C'est en particulier le cas en espagnol où on demande même aux élèves de rédiger un argumentaire pour les inégalités entre les sexes au lieu de contre ! Les documents audio/video ne sont pas tous finalisés et exigent un montage dans l'établissement. Le système de référencement est opaque et son décodage parvient seulement aux collègues via les IA-IPR. Les applications numériques ne fonctionnent pas toujours correctement, l'accès aux sujets peut être compliqué et les enseignants n'ont toujours pas bénéficié de formations et d'accompagnement. Les collègues sont parfois en difficulté pour choisir des sujets qui correspondraient à la réalité de ce qu'ils ont pu étudier en classe. C'est particulièrement le cas en mathématiques pour la voie technologique.

Un texte réglementaire pour sanctionner les fraudes pendant les E3C a été présenté au CSE, texte qui allège les procédures pour les épreuves terminales. Est-ce en anticipation d'une augmentation prévisible de la triche au vu des conditions d'organisation de ces E3C ? Le SE-Unsa a dénoncé l'hypocrisie qui consiste à publier un texte pour organiser les sanctions pour fraude tout en demandant aux établissements de ne pas installer les salles en mode examen.

Les personnels qui se sont investis dans la mise en oeuvre des nouveaux programmes et des nouvelles organisations méritent mieux que cette navigation à vue imposée par un ministère qui a ignoré toutes les alertes du SE-Unsa depuis le début des concertations. Et ce n'est pas la création d'une indemnité forfaitaire de 50 euros par groupe de copies qui va apaiser la colère des collègues. Son caractère forfaitaire est perçu comme injuste et son montant est clairement insuffisant dans la mesure où les E3C génèrent davantage de travail qu'une épreuve terminale (choix collectif des sujets, corrections détaillées pour un retour au candidat).

En engageant le premier temps fort de la réforme du lycée dans des conditions désastreuses, le ministère continue à fragiliser gravement sa propre réforme. Le SE-Unsa juge que la suppression de la première session des E3C serait une mesure susceptible de faire baisser les tensions et de préparer plus sereinement l'introduction du contrôle continu dans le baccalauréat.